



La garantie FSC

Le label FSC garantit que le bois est issu d'une gestion forestière contrôlée et respectueuse de critères écologiques et sociaux. Il garantit ainsi une exploitation responsable des forêts.

En achetant des produits certifiés FSC, les consommateurs contribuent à une meilleure préservation des forêts.

Fondé en 1993, le FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC) est une organisation indépendante dans laquelle sont représentés des organisations écologiques et des entreprises de gestion et d'exploitation forestière. Ensemble ils ont mis en place le système de certification qui définit des exigences mondiales en matière d'exploitation exemplaire des forêts. Des sociétés indépendantes sont accréditées pour délivrer les certificats et effectuer des contrôles réguliers.

Plus de 60 pays possèdent aujourd'hui des forêts portant ce label, dont les plus grandes surface se trouvent en Europe et sur le continent nord-américain. Dans l'hémisphère sud les pays les plus avancés sont le Brésil, la Bolivie et l'Afrique du Sud.

Jordan Tanner SA

En janvier 2005 l'entreprise Jordan Tanner a obtenu son certificat FSC, délivré par l'*Institut für Marktökologie* qui est un organisme suisse indépendant nommé par le FSC. Le certificat nous a été délivré suite à une inspection du flux de marchandises en amont et au sein de l'entreprise (traçabilité). Jordan Tanner garantit ainsi de ne vendre sous le logo FSC que des produits ayant été contrôlés intégralement et provenant de forêts gérées de façon exemplaire.

[Préservation des forêts](#)

[Exploitation exemplaire](#)

[Critères écologiques](#)

[Critères sociaux](#)

[Traçabilité](#)

[Jordan Tanner certifié depuis 2005](#)



La marque déposée FSC permet d'identifier des produits issus de forêts certifiées selon les règles du Forest Stewardship Council.

certifié par
IMO-COC-24378

© 1996 Forest Stewardship Council